

LE SYSTÈME DE TRAITEMENT BIONEST©

Ce système traite les eaux usées par un réacteur biologique.

Condition d'implantation

Il est loisible à quiconque d'installer un système de traitement BIONEST©.

Le système doit être précédé d'un système de traitement primaire construit et installé conformément avec le Q-2, r.22.

Caractéristiques

- Être muni d'un regard d'accès;
- > Être muni d'un dispositif d'échantillonnage;
- > Dois être installé selon les normes du fabricant.

Entretien

Le propriétaire d'un système BIONEST© doit respecter les recommandations spécifiées par le fabricant.

Il doit, à cette fin, être lié en tout temps par contrat avec le fabricant ou son représentant.



Source: www. www.bionest-tech.com



MODÈLES DISPONIBLES EN BÉTON ET POLYÉTHYLÈNE			
MODÈLE	CAPACITÉ DE TRAITEMENT (# DE CHAMBRES À COUCHER)	RÉACTEUR BIONEST (LITRES)	EMPREINTE AU SOL APPROXIMATIVE (M²)
SA-3	3	3 400	3,4
SA-4	4	3 900	3,4
SA-5	5	4 300	3,4
SA-6	6	4 800	4,5
SA-6C27	6	5 700	
SA-6C32	6	6 800	

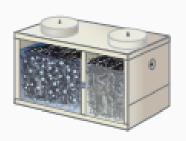
1. Fosse septique = Traitement primaire

Les matières solides sont retenues à l'intérieur. Un préfiltre limite la migration des matières en suspension vers le réservoir BIONEST^{MD}.



2. BIONEST™D = Traitement biologique

Les microorganismes servant à purifier l'eau se développent et se fixent sur le média breveté pour un traitement de la plus haute qualité.



3. Champ de polissage ou désinfection = Rejet

Selon votre type de sol, l'eau sera rejetée dans un champ de polissage (≈ 60% plus petit qu'un champ d'épuration conventionnel) ou traitée par un UV, puis rejetée directement dans l'environnement.



Source: www. www.bionest-tech.com